

PROBLÈME AVEC LES PAGES JAUNE

Par gailroch, le 06/08/2015 à 13:43

Bonjour,

J'ai donné un accord oral aux pages jaune pour mettre des informations complémentaires sur mon entreprise, j'attendais de recevoir la proposition par internet, mais au lieu de ça il m'envoie une relance de paiement par mail et une facture par courrier! je n'ai rien signé, ni donné mon numéro de CB j'ai juste donné un accord oral au commercial qui s'est effectivement bien nous enrober. Je trouve tout ça pas clair du tout j'ai donc appelé et envoyé un message mail pour dire que je ne souhaitais pas souscrire à cette proposition et là ils m'ont traité de malhonnête, qu'ils avaient mon enregistrement oral avec le commercial et qu'ils allaient mettre mon dossier en litige, je compte leur envoyer un courrier suite à leur facture envoyée mais j'aimerais avoir des arguments au niveau de la loi à ce sujet? pouvez vous m'aider? merci beaucoup.

Par moisse, le 06/08/2015 à 14:57

Bonjour,

[citation] mais j'aimerais avoir des arguments au niveau de la loi à ce sujet [/citation] La loi dit que vous avez tort, puisque vous avez donné votre consentement. Mais la loi dit aussi que votre contactant doit pouvoir prouver l'engagement, que si l'écrit n'est pas obligatoire, il s'avère indispensable lorsqu'il faut fournir un élément probant. Le reste ne sont que des aménagements, droit de rétractation, conditions générales portées à la connaissance...